



Challenge Départemental U11F

U11F Challenge : MODALITÉS et ORGANISATION

SAMEDI 19 JANVIER 2019

Article 1 : Licenciées

Le challenge départemental U11F est **réservé aux joueuses licenciées U9F – U10F – U11F - U12F**. Possibilité de **surclassement de 3 U9F** et **déclassement de 3 U12F par équipe**. Pas de surclassement et déclassement autorisés en dehors des catégories citées ci-dessus.

Obligation de présenter les licences le jour de la compétition (via smartphone : application « Footclub compagnon » ou impression papier du listing des licenciées via Footclub)

Article 2 : Engagement des équipes

1. Le challenge départemental U11F est ouvert aux **équipes féminines** affiliées au District du Finistère de Football et à la Ligue de Bretagne de Football (LBF).
2. Chaque équipe pourra être composée de **8 joueuses (obligatoire pour la finale départementale)** et de **4 remplaçantes maximum**.
3. Nombre de mutées : **4 maximum**.
4. Lors de la finale départementale, une joueuse ne pourra jouer dans une équipe féminine et une équipe mixte.

Article 3 : Règlement

1. Le temps de jeu pour chaque rencontre :
 - Groupe à 3 équipes : Match de 25 minutes > Pause coaching à 12 minutes (Ballon : T4)
 - Groupe à 4 équipes : Match de 16 minutes (Ballon : T4)
2. Le temps maximum de jeu pour une équipe ne pourra excéder 50 minutes.
3. Match gagné : 3 points - match nul : 1 point - match perdu : 0 point.
4. Les jonglages permettent seulement de départager deux équipes en cas d'égalité de points à la fin de la journée dans le classement général : **chaque joueuse passe en début de journée : 2 essais pied droit et/ou pied gauche (max 20 jonglages) ; 1 essai de la tête (max 10 jonglages)**.

Article 3 : Organisation de la compétition

1. **Les matchs se pratiquent en Foot à 8.**
2. L'ensemble des résultats doit être transmis pour le lundi suivant la compétition.
3. **1ère journée du challenge : le samedi 19 janvier**
Si match remis : 1ère journée du challenge : le samedi 2 février



4. Les deux premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour la finale départementale.

Finale départementale : le samedi 11 Mai à Kernevel.

A savoir : 8 joueuses maximum par équipe pour la finale départementale (sinon match perdu)

Les joueuses ne peuvent jouer dans une équipe mixte et une équipe féminine d'un même club.

Article 4 : Encadrement

1. Les encadrants des équipes (entraîneurs, dirigeants, arbitres, ...) doivent être licenciés.

Article 5 : Arbitrage

1. L'arbitrage à la touche sera assuré par les joueuses accompagnées par un dirigeant de chaque club.
2. L'arbitrage des rencontres (au centre) sera effectué par les **clubs. Pour les groupes à 4 équipes, c'est le club recevant qui assure l'arbitrage des matchs. Pour les groupes à 3 équipes, chaque club devra fournir un arbitre de centre (un match à arbitrer minimum par club). Celui-ci ne peut en aucun cas arbitrer un match de son club.**

Article 6 : Règlements Généraux

1. Les règlements de la FFF et de la LBF sont applicables pour tous les cas non prévus au présent règlement et notamment, réserves et réclamations.

La Commission Départementale Féminine
District de Football du Finistère